



Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC)

Direction Générale

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CABINET/BUREAU D'ETUDES POUR L'EVALUATION
DU PLAN STRATEGIQUE 2020-2025 DU CPAC

1. Le Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC), Institution Spécialisée de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC), chargée d'établir les mesures phytosanitaires compatibles avec les normes internationales et à leur permettre de se protéger contre les risques découlant de l'importation incontrôlée des produits chimiques et de leurs mauvaises utilisations.
2. Le CPAC amorce l'actualisation de son plan stratégique 2020-2025 qui tire à sa fin, pour se doter d'un nouvel outil stratégique sur les 10 prochaines années 2026-2036.
3. Ce travail s'articulera autour des différents points suivants : (i) évaluation du plan stratégique 2020-2025 ; (ii) actualisation des diagnostics de la problématique phytosanitaire en zone CEMAC ; (iii) formulation du plan 2026-2036 ; et (iv) élaboration d'un plan opérationnel et d'une stratégie de mobilisation des ressources.
4. A ce titre, le CPAC invite les Cabinets ou Bureaux d'études intéressés à faire acte de candidature pour la réalisation de cette mission.
Ce travail couvre les points suivants :
 - Diagnostic général sur la mise en œuvre du plan stratégique en rapport avec les missions du CPAC ;
 - Evaluation de la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2025 ;
 - Elaboration d'un plan stratégique 2026-2036 ;
 - Examen des résultats et impacts des actions du CPAC auprès des Etats membres.



5. Outre la lettre de motivation, les Cabinets ou Bureaux d'études intéressés doivent produire les éléments ci-après :
 - Un dossier technique qui précise l'expérience du Cabinet et les références des prestataires similaires ;
 - La proposition technique pour la réalisation des travaux ;
 - Les CV et disponibilité du personnel clé ;
 - Un dossier administratif et fiscal complet du Cabinet et mis à jour.
6. La sélection du Cabinet ou Bureau d'études se fera sur la base des critères techniques et administratifs dans un premier temps, puis sur des critères financiers.

Les précisions sur la commande, TDR et autres informations complémentaires peuvent être obtenues à l'immeuble siège du CPAC, sis à Bata Nlongkak, Yaoundé, République du Cameroun, auprès de :

**Monsieur MOUDOU DOU Jean Blaise, Directeur Scientifique,
Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC),
Bata Nlongkak, BP 16 344 YAOUNDE, Cameroun,
Tél : (+237) 650 67 35 09 ; E-mail : moderoj@yahoo.fr**

7. Les offres rédigées en français doivent être adressées au Directeur Général du CPAC en versions papier et électronique avec la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'évaluation du plan stratégique 2020-2025 du CPAC** » au plus tard, le mardi 08 avril 2025 à 15h00 précises.
8. Les offres techniques et administratives doivent être séparées dans différents plis.
L'ouverture aura lieu le mardi 15 avril 2025 à 10h00 dans la salle de réunion du CPAC située au 1^{er} étage.

Fait à Yaoundé, le **18 FEV 2025**

**Le Directeur Général,**

Jeannot Ghislain MBOUROU



Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC)

Direction Générale

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CABINET CHARGE DE L'EVALUATION DU PLAN
STRATEGIQUE 2020-2025 DU CPAC**

Février 2025



I. CONTEXTE

I.1. Création, statut et mission du CPAC

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), constituée de six (06) pays, à savoir le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad, couvre une superficie de 3 020 140 km² et présente un fort potentiel de valorisation agricole des terres dont 17% sont cultivées.

Dans cette zone, l'agriculture est le principal secteur d'activité occupant 62,24% de la population active et contribue pour 19,76% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Malheureusement, tous les Etats de la CEMAC sont des Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier (PFRDV) et sont classés par la FAO parmi les 43 pays africains les plus dépourvus en sécurité alimentaire.

En effet, cette agriculture qui est un pilier de la marche vers l'émergence est confrontée à de nombreux obstacles qui limitent fortement sa production parmi lesquels, les ravageurs et les maladies des cultures. Les moyens de lutte les plus utilisés actuellement contre ces bioagresseurs sont les produits phytopharmaceutiques. Malheureusement, ces produits, bien que constituant un levain pour l'agriculture, peuvent constituer une menace permanente pour la biodiversité et l'environnement, surtout quand leur gestion n'est pas bien règlementée. A titre d'illustration, selon la FAO, 4,6 millions de tonnes de pesticides chimiques sont pulvérisés dans le monde chaque année, ce qui équivaut à 146 kg par seconde. Bien que les pays en développement représentent 25% de la consommation mondiale de pesticides, ils enregistrent 99% des décès dus à leur utilisation.

Face à ces risques liés à l'utilisation des pesticides, à l'insuffisance des réglementations et législations nationales en matière phytosanitaire, aux difficultés de contrôle des produits agrochimiques à l'échelle nationale dues à la porosité des frontières et à la libre circulation des biens, les six Etats de la CEMAC se sont accordés le 19 mars 2007 à mettre en place une structure sous-régionale : le Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC).

Le CPAC est donc une Institution Spécialisée de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ayant son siège à Yaoundé, République du Cameroun. Il a pour mission principale d'aider les Etats membres à établir les mesures phytosanitaires compatibles avec les normes internationales et à leur permettre de se protéger contre les risques découlant de l'importation incontrôlée des produits chimiques et de leurs mauvaises utilisations.



I.2. Vision du CPAC

La vision du CPAC est l'atteinte de la souveraineté alimentaire qui implique une sûreté et une sécurité alimentaires. Cet objectif noble implique malheureusement l'introduction des produits phytopharmaceutiques toxiques dans le cycle de production agricole.

C'est pourquoi, le CPAC vise à **"devenir à l'horizon 2025, une Institution de référence sous régionale en matière de gestion des pesticides, permettant aux pays de la CEMAC de produire durablement des aliments sains, sûrs et en abondance"**.

II. BUT ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

II.1. But

Le Plan Stratégique 2020-2025 du CPAC a été validé techniquement par son Conseil Scientifique le 20 décembre 2018 à Douala et approuvé par le Conseil d'Administration le 29 octobre 2019 à Yaoundé. Il comporte 05 axes stratégiques, 08 programmes, 22 projets et 90 activités.

En janvier 2023, l'exécution du plan stratégique était arrivée à mi-parcours mais n'a jamais été évaluée par faute de financement. Arrivé à terme, le plan stratégique CPAC doit être impérativement évalué. Pour ce faire, le CPAC lance une consultation internationale en vue de recruter un cabinet qui procèdera à cette évaluation.

II.2. Objectif

La présente consultation a pour objectif de sélectionner un cabinet de renommée internationale dont la mission sera de procéder à une évaluation à terme de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2020-2025 du CPAC et de dresser les rapports y afférents. Le cabinet fournira également un rapport sur l'évolution à court et moyen terme de l'environnement économique, financier et institutionnel du CPAC au moins sur les trois (03) prochaines années, assorti d'un ensemble de recommandations devant permettre de renforcer le positionnement de l'Institution dans le domaine phytosanitaire dans la Région Afrique.

De façon spécifique, il s'agira pour le cabinet de :

- Faire un diagnostic général interne et externe sur la mise en œuvre du Plan en liaison avec la vision, la mission du CPAC ;
- Faire une évaluation à terme de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2020-2025 et de ressortir le niveau d'atteinte des différents objectifs fixés à l'Institution ;
- Analyser et décèler les raisons pour lesquelles l'Institution a atteint les résultats constatés et identifier les réformes du Plan à mettre en œuvre, le cas échéant ;



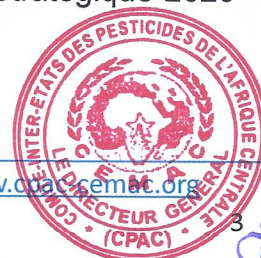
- Procéder à une analyse à court et moyen terme de l'environnement économique, financier et institutionnel du CPAC sur les trois (03) prochaines années au moins et effectuer des scénarii ou simulations sur les trajectoires que peut emprunter le CPAC sur la base de l'évolution de cet environnement tout en formulant des recommandations pertinentes devant permettre à l'Institution de renforcer au niveau africain son positionnement dans le domaine phytosanitaire ;
- Mettre à jour le Plan Stratégique 2020-2025 du CPAC sur la base d'hypothèses de projection qui tiennent compte de la mise en œuvre du Plan et de l'évolution de l'environnement interne et externe du CPAC ;
- Actualiser le plan d'actions associé aux objectifs définis dans le Plan Stratégique 2020-2025 ;
- Formuler des recommandations pertinentes devant permettre au CPAC de renforcer au niveau africain son positionnement dans le domaine phytosanitaire.

Le Cabinet pourra également proposer des actions complémentaires qui contribueront à la qualité de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan.

III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette consultation les résultats suivants sont attendus :

- Un diagnostic général interne et externe sur la mise en œuvre du Plan en liaison avec la vision, la mission du CPAC, est réalisé ;
- Une évaluation à terme de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2020-2025 assortie du niveau d'atteinte des différents objectifs fixés à l'Institution est réalisée ;
- Une analyse des raisons pour lesquelles l'Institution a atteint les résultats constatés est réalisée et les réformes du Plan à mettre en œuvre, identifiées le cas échéant ;
- Une analyse à court et moyen terme de l'environnement économique, financier et institutionnel du CPAC sur les trois (03) prochaines années au moins est réalisée et des scénarii ou simulations sur les trajectoires que peut emprunter le CPAC sur la base de l'évolution de cet environnement tout en formulant des recommandations pertinentes devant permettre à l'Institution de renforcer au niveau africain son positionnement dans le domaine phytosanitaire effectuées ;
- Le Plan Stratégique 2020-2025 du CPAC est mis à jour sur la base d'hypothèses de projection qui tiennent compte de la mise en œuvre du Plan et de l'évolution de l'environnement interne et externe du CPAC ;
- Le plan d'actions associé aux objectifs définis dans le Plan Stratégique 2020-2025 est actualisé ;



- Des recommandations pertinentes devant permettre au CPAC de renforcer au niveau africain son positionnement dans le domaine phytosanitaire sont formulées.

IV. LIVRABLES

Il est attendu de la mission de consultation, les livrables suivants :

- Un rapport d'évaluation complète de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2020-2025 contenant les objectifs spécifiques sus-indiqués ainsi qu'une appréciation motivée quant au niveau global atteint dans la réalisation des objectifs dudit Plan. Ce rapport doit ressortir spécifiquement les résultats atteints suivant chacun des cinq (05) axes stratégiques, des 08 programmes, des 22 projets et des 90 activités ;
- Une note d'analyse de la pertinence du cadre de performance de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2020-2025 y compris ses indicateurs, et procéder, sur la base des résultats de l'analyse à l'actualisation du cadre de performance ;
- Une note d'analyse de l'adéquation du mécanisme de suivi-évaluation ;
- Un plan d'actions actualisé associé aux objectifs définis dans le Plan Stratégique et à l'évolution de l'environnement interne et externe de l'Institution.

V. ORGANISATION ET CALENDRIER DE LA MISSION

Le Cabinet travaillera en étroite collaboration avec la Direction Générale ou avec toute personne désignée par le CPAC dans le cadre du processus d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre du Plan.

Le Cabinet aura accès à l'ensemble de la documentation nécessaire au bon déroulement de sa mission.

Le Cabinet soumettra un chronogramme de réalisation de la mission. Le délai imparti pour l'exécution de la mission est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de signature du contrat de prestation.

VI. PROFIL DU CABINET ET PERSONNEL CLÉ

Les soumissionnaires souhaitant postuler à la présente offre devront répondre aux critères ci-après :

- Être un Cabinet spécialisé en gestion stratégique et en élaboration de plans stratégiques ou de travaux similaires ;
- Avoir les expertises ci-après : économie/gestion, planification stratégique et autres disciplines connexes ;
- Disposer de références solides dans la réalisation de missions similaires ;
- Disposer de ressources logistiques, humaines et financières pour mener à bien la mission ;



- Disposer nécessairement de ressources humaines qui soient constituées d'experts ayant des connaissances dans les domaines phytosanitaires ;
- Disposer de références pertinentes en matière d'appuis et de conseils en positionnement stratégique et en élaboration, mise en œuvre et revue de plans stratégique ;
- Être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale de son pays pour le paiement des impôts et des organismes sociaux pour les cotisations de sécurité sociale et de retraite.

Il revient à chaque soumissionnaire de proposer la composition de l'équipe qu'il estime être la plus pertinente possible. L'évaluation des offres, par les Services du CPAC, tiendra compte de la qualité des membres des différentes équipes proposées.

Le Chef de mission devra disposer d'un niveau minimum équivalent à Bac+5, en économie ou gestion des projets et d'au moins dix (10) ans d'expériences avérées dans les domaines pertinents (gestion des pesticides, protection des végétaux, ...) au regard des objectifs de la mission. Il devra en outre justifier d'une bonne connaissance des économies des Etats membres du CPAC.

VII. PREPARATION DES OFFRES

Les offres devront comprendre une offre technique et une offre financière séparée.

L'original et toutes les copies de la Proposition technique doivent être placés dans une enveloppe cachetée portant clairement : i) la mention « Proposition technique pour la sélection d'un Cabinet chargé de l'évaluation du Plan Stratégique 2020-2025 du CPAC », ii) le nom et l'adresse du Cabinet, iii) de même que l'avertissement « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des propositions techniques ».

De même, l'original et toutes les copies de la Proposition financière seront placés dans une enveloppe cachetée portant : i) la mention « Proposition financière pour la sélection d'un Cabinet chargé de l'évaluation du Plan Stratégique 2020-2025 du CPAC », ii) le nom et l'adresse du Cabinet, iii) de même que l'avertissement « Ne pas ouvrir en même temps que la proposition technique ».

NB : Une proposition financière non présentée dans une enveloppe séparée de celle de la proposition technique, et ne portant pas les mentions stipulées ci-dessus sera rejetée.

Les deux enveloppes cachetées contenant respectivement la Proposition technique et la Proposition financière seront elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure (3^{ème} enveloppe). Cette enveloppe extérieure doit porter uniquement : i) l'adresse de dépôt des propositions, ii) le numéro de référence de la lettre d'invitation à soumissionner, et iii) l'avertissement ci-après : « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des propositions techniques ».

L'offre technique et l'offre financière doivent être fournies, chacune en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, marqués comme tels. En cas de différence, l'original fait foi. Toutes les pages de la proposition doivent être signées et



paraphées par un représentant habilité du cabinet. L'habilitation est confirmée par une autorisation jointe à la proposition technique. La proposition d'un groupement doit être signée par l'ensemble des partenaires du groupement de manière à les engager juridiquement, ou par un représentant habilité disposant d'une procuration signée par l'ensemble de tous les représentants autorisés des partenaires du groupement.

Les offres rédigées en langue française doivent être acheminées en versions papier et électronique, au plus tard le **08 avril 2025 à 15 h00** (heure du Cameroun), à l'adresse ci-dessous :

**Monsieur le Directeur Général,
Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC),
Bata Nlongkak, BP 16 344 YAOUNDE, Cameroun, Tél : (+237) 691 89 10 59.**

Pour la version électronique, elle doit parvenir au CPAC en fichiers au format non modifiable, verrouillés avec mot de passe suivant les modalités ci-après :

⇒ **Offres techniques**

- Elles devront être sous format zip avec mots de passe ;
- La taille devrait être inférieure à 25 Mégaoctets. Si la taille excède, prière de faire deux (02) ou trois (03) envois ;
- Les offres techniques devront être transmises à l'adresse électronique ci-après : dgcpac-dgcpac@yahoo.fr

NB : Aucune autre personne du CPAC ne devra être mise en copie.

⇒ **Offres financières**

- Elles devront être sous format zip avec mots de passe ;
- La taille devrait être inférieure à 25 Mégaoctets ;
- Les offres financières devront être transmises à l'adresse électronique ci-après : dgcpac-dgcpac@yahoo.fr

NB : Aucune autre personne du CPAC ne devra être mise en copie.

⇒ **Mots de passe**

- Tous les mots de passe (des offres techniques et financières) devront être envoyés à l'adresse électronique ci-après : dgcpac-dgcpac@yahoo.fr

NB : Aucune autre personne du CPAC ne devra être mise en copie.

Le message mail pour les mots de passe devra indiquer les précisions suivantes :

- « Mot de passe pour offre technique » ;
- « Mot de passe pour offre financière ».

Le mot de passe de l'offre technique doit être communiqué au CPAC après le délai de transmission des offres mentionné dans le présent document.



Le mot de passe de l'offre financière ne sera communiqué qu'à la demande du CPAC.

Les offres reçues après l'heure et la date limites susmentionnées ne seront pas évaluées.

Pour toute information relative à la présente consultation, nous vous prions de prendre contact avec :

**Monsieur MOUDOUDOU Jean Blaise, Directeur Scientifique,
Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC),
Bata Nlongkak, BP 16 344 YAOUNDE, Cameroun,
Tél : (+237) 650 67 35 09 ; E-mail : moderoj@yahoo.fr**

Les demandes d'informations sont recevables au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres. Les réponses aux demandes d'informations seront communiquées aux candidats au plus tard sept (07) jours avant la date limite de dépôt des offres. En cas de nécessité, le CPAC se réserve le droit de reporter la date limite de dépôt des offres. Il se réserve également le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

L'offre technique devra comprendre au minimum :

- a. Une présentation du Cabinet (objectifs, missions, date de création, régime juridique, domaines d'intervention, zone de couverture, gouvernance, personnel permanent, etc.) ;
- b. Un exposé sur la compréhension des Termes De Référence (TDR) de la mission et éventuellement une suggestion d'amélioration de ces TDR ;
- c. Un exposé sur la méthodologie et l'organisation de la mission ;
- d. La liste (préciser le poste à occuper dans la présente mission) et les curricula vitae détaillés (CV) des experts-clés affectés à la mission. Les CV doivent être signés par le titulaire ou le représentant habilité du Cabinet sous peine d'être pénalisés à l'évaluation technique. Il sera proposé un seul CV par expert-clé. Si deux (02) CV sont proposés pour un même poste, ce dernier recevra la note zéro ;
- e. Le chronogramme de réalisation de la mission et le calendrier prévisionnel, de même que le temps d'intervention de chaque expert (en jours de travail) ;
- f. Les références du Cabinet (joindre des justificatifs) ;
- g. La procuration autorisant le signataire de la proposition à signer l'offre pour le compte du Cabinet ;
- h. L'accord de groupement, le cas échéant ;
- i. D'éventuelles autres pièces jugées pertinentes par le Cabinet.

La proposition technique ne doit pas contenir des informations financières, sous peine d'être rejetée.

L'offre financière, libellée en franc CFA ou en euros, nette d'impôts et de taxes à percevoir au Cameroun, se décompose en :

- Part forfaitaire :



- Honoraires (détails par expert) ;
- Part sur justificatifs :
 - Perdiems (hébergement et restauration) ;
 - Voyages aériens ;
 - Transports locaux ;
 - Frais divers (communication, administration et édition des rapports, etc.).

Le coût de toutes les activités et intrants décrits dans la Proposition technique doit apparaître séparément. Il est supposé que les activités et intrants décrits dans la Proposition technique pour lesquels aucun coût n'est mentionné sont inclus dans le coût des autres activités et intrants.

VIII. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis aura lieu à la date limite de dépôt des offres, en présentiel ou en ligne, à une date et heure qui sera communiquée aux soumissionnaires. Les soumissionnaires ou leurs représentants peuvent assister à la séance d'ouverture des plis. Un lien ZOOM leur sera transmis, à cet effet.

L'évaluation des offres, qui sera confiée à un Comité, se déroulera en deux (02) étapes. Dans un premier temps, le Comité évaluera les offres techniques sur la base des critères et sous-critères ci-dessous :

▪ **Expériences pertinentes du soumissionnaire pour la mission (25 points)**

Les pièces justificatives à fournir sont notamment : i) la page de garde et de signature des contrats, ii) les attestations de bonne fin d'exécution délivrées par les clients, iii) l'attestation de non-faillite.

▪ **Conformité du plan de travail et de l'approche méthodologique (25 points)**

- Compréhension des TDR, de la qualité de l'analyse critique des objectifs et suggestions d'amélioration des TDR **(5 points)** ;
- Clarté de la méthodologie et de l'organisation des travaux **(8 points)** ;
- Cohérence de la méthodologie et du plan de travail avec le chronogramme **(7 points)** ;
- Qualité de la présentation de l'offre **(5 points)**.

▪ **Qualifications et compétences du personnel-clé pour la mission (50 points)**

✓ **Qualifications et compétences de l'Expert, chef de mission (25 points) :**

- Diplôme et formation/Bac+5 au moins **(5 points)** ;
- Connaissance des enjeux et défis liés à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un plan stratégique d'une institution internationale ou toute autre institution semblable au CPAC **(5 points)** ;
- Expérience pertinente en matière phytosanitaire **(10 points)** ;



- Connaissance de l'environnement interne et externe du CPAC (5 points).

✓ Qualifications et compétences des autres membres du personnel-clé (25 points).

Les justificatifs des qualifications et des compétences doivent être fournis.

Total des points : 100 points

Le score technique de qualification est de 75 points. Toute offre technique ayant un score inférieur sera donc disqualifiée.

Dans un second temps, le Comité d'évaluation des offres procèdera à l'ouverture et à l'analyse des offres financières des Cabinets ayant obtenu une note **supérieure ou égale à 75%**.

L'évaluation globale des Cabinets se fera sur la base d'une proportion de **70%** pour la note technique et **30%** pour la note financière.

Le Comité d'évaluation invitera ensuite le Cabinet ayant la note globale la plus élevée aux négociations en vue de l'attribution du contrat. Ces négociations porteront sur les offres technique et financière dudit Cabinet. Si les négociations n'aboutissent pas, le Comité d'évaluation invitera le candidat classé deuxième, pour les mêmes négociations, sous réserve que ce dernier ait obtenu un score technique **supérieur ou égal à 75 points**.

Les offres doivent rester valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des propositions, éventuellement prorogée. Durant cette période, le Cabinet doit maintenir sa proposition initiale sans changement, y compris le personnel-clé, les taux et les prix totaux proposés.

IX. NEGOCIATIONS DES OFFRES - SERVICES MIS A LA DISPOSITION DE L'ATTRIBUTAIRE

Les négociations en vue de l'attribution du contrat auront lieu à Yaoundé au Siège du CPAC. En fonction des points à traiter, ces négociations pourraient, si les deux parties en conviennent, se dérouler suivant tous moyens de communication jugés pertinents. Tous les frais liés à la préparation de l'offre et aux négociations sont à la charge du Cabinet. Le Cabinet retenu après les négociations est censé commencer la mission selon la date qui sera retenue par les parties sans que celle-ci dépasse 30 jours après la signature du contrat. Il sera fourni au Cabinet tous les renseignements dont il aura besoin pour l'accomplissement de sa mission et une assistance lui sera apportée pour l'organisation de tous les contacts requis dans ce cadre.

